



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier de la Communauté
de Communes Rhône-Crussol
Période 2019-2023

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit, et à partir de ce diagnostic, de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

L'ambition de cette directive est de garantir une information des populations sur leur niveau d'exposition sonore et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier de la Communauté de Communes Rhône-Crussol relatif à la 3ème échéance européenne 2019-2023 est porté à la consultation du public du 6 mai 2019 au 8 juillet 2019 inclus.

Pendant la durée de la consultation le dossier peut être consulté :

- sur le site internet de la CCRC – rubrique Enquêtes Publiques
- au siège de la Communauté de Communes Rhone Crussol, 1278 rue Henri Dunant à Guilhaumand-Granges (07500).

Les observations et propositions du public pourront être pendant toute la durée de la consultation :

- transmises par courriel à la CCRC à l'adresse suivante : consultation.ppbe@rhone-crussol.fr
- consignées sur le registre d'enquête disponible à la CCRC pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 13h30-17h00.
- adressées par courrier à la CCRC à l'adresse suivante : 1278 rue Henri Dunant - BP 249 - 07502 GUILHERAND-GRANGES Cedex